

22 NOV. 2022

Cession d'un bien par l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine

VALIDATION DU PRIX DE CESSION

N° 033 213 302 144 2022

122-DL16112022-04AA-DE

(À retourner par courrier électronique : contact@epfna.fr ou par courrier postal : EPF NA, 107 boulevard du Grand Cerf, CS 70432, 86011 Poitiers cedex)

1) Désignation des biens cédés par l'EPF

Parcelle bâtie, située 6 et 8 Allée Pierre Ortal sur la Commune de Lacanau, cadastrée section BI n°447 et 449 : lots 245 et 246, pour une contenance de 374m².

2) Désignation de l'acquéreur

Nom : Commune de Lacanau

Adresse : 31 Avenue de la Libération – 33680 LACANAU

3) Détail du prix de cession (HT) arrêté au 03/11/2022

➤ <u>Acquisition</u>	400 000,00 €
- Frais d'actes et huissier non soumis	200,62 €
- Quote part taxes foncières	2 608,27 €
➤ <u>Autres dépenses à l'achat</u>	
- Frais d'acte et huissier HT	4 257,54 €
- Frais d'avocats HT	490,00 €
- Frais d'expertise HT	6 500,00 €
- Etudes & diagnostics HT	570,00 €
- Travaux de sécurisation HT	191,00 €
➤ <u>Autres dépenses durant le portage</u>	
- Impôts pendant le portage	4 230,00 €
- Autres dépenses (frais de copropriété)	136 438,87 €
- Assurance pendant le portage	932,50 €

Prix de cession HT	556 418,80 €
TVA sur marge	30 721,98 €
Prix TTC	587 140,78 €

3) **Apurement des comptes**

L'apurement du compte de gestion sera réalisé sur facture à la collectivité signataire de la convention en dehors de l'acte de cession, soit l'année suivant la signature de l'acte, soit au plus tard à la date d'échéance de la convention, le 16/07/2024.

4) **Coordonnées du Notaire rédacteur de l'acte**

Maître Romain CABANAC - 45 Allées de Chartres – 33 000 BORDEAUX

À Lacanau, le _____

Monsieur Laurent PEYRONDET
Maire
Signature et Cachet